

RESOLUTION

des députés German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant l'A9 dans le Haut-Valais: une CEP doit maintenant tirer tout cela au clair! (14.09.2012) 5.220

Les membres du Grand Conseil soussignés demandent par la présente qu'une commission d'enquête parlementaire (CEP) soit mise sur pied à propos de l'état de la situation et des incidents liés à la planification et à la construction de l'autoroute A9 dans le Haut-Valais.

Cette CEP devra avoir pour mission non seulement d'enquêter sur les responsabilités pour les irrégularités, mais également d'élaborer et de proposer des pistes de solutions pour améliorer efficacement l'état de la situation en ce qui concerne la construction de l'autoroute A9 dans le Haut-Valais.

Selon l'article 28 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs du 28 mars 1996, une commission d'enquête parlementaire peut être instituée si des faits graves survenus dans l'administration cantonale l'exigent. La disposition légale est la suivante:

«Article 28 Commission d'enquête

¹Si des faits graves survenus dans l'administration cantonale ou dans l'administration de la justice exigent des investigations, le Grand Conseil peut instituer une commission d'enquête de cinq à treize membres après avoir entendu le Conseil d'Etat.»

Il convient de relever qu'en 1998, le canton et les organisations de protection de l'environnement se sont entendus par contrat sur la construction par étapes de l'autoroute dans le Haut-Valais. Le contournement autoroutier de Viège aurait dû être en service pour l'ouverture des Jeux olympiques 2006. Aucune organisation de protection de l'environnement n'a plus fait d'opposition une fois que le tracé de 1998 s'est imposé. L'arrêt effectif du chantier est lié à l'incapacité du canton et aux faits survenus dans l'administration cantonale, notamment au sein du Département de l'équipement et de l'environnement.

Les dispositions relatives à la CEP figurent aux articles 113ss de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs. Le cahier des charges de la commission d'enquête et la durée des travaux devront être définis par le Grand Conseil ou la CEP. Mais nombre de questions sont déjà dans l'air à ce jour, notamment les questions suivantes:

1. Le Conseil d'Etat s'est engagé dans un contrat avec les organisations de protection de l'environnement à réaliser l'autoroute rapidement et par étapes. Quels sont les éléments de ce contrat qui n'ont pas été mis en œuvre, par qui, quand et pour quelle raison?
2. Le Valais voulait que le contournement sud de Viège puisse être ouvert pour l'ouverture des Jeux olympiques 2006. Maintenant, après les années de chaos à venir à Viège, l'ouverture menace de n'arriver que vers l'an 2020, ce bien que les organisations de protection de l'environnement n'aient pas formulé le moindre recours depuis 15 ans. Qui est responsable de ce retard pour quel tronçon?
3. L'ingénieur haut-valaisan Paul Schmidhalter a été mis au ban par le conseiller d'Etat compétent et le parti de la majorité parce qu'il a critiqué certains tronçons de l'autoroute et proposé des solutions plus simples. Ses réserves s'avèrent aujourd'hui largement justifiées. Pourquoi ne les a-t-on pas prises au sérieux? Quels sont les organes de surveillance de la Confédération et du canton qui ont failli?
4. Qu'est-ce qui ne va pas au Service de construction des routes nationales pour que les cadres démissionnent et qu'il ne soit pas possible de trouver un chef de service depuis maintenant près de 10 mois?
5. A quoi ressemble la procédure d'évaluation pour l'engagement du chef du service de construction des routes nationales?
6. Dans quelle mesure peut-on situer les problèmes actuels au niveau de lacunes en matière de compétence de conduite?

7. Quelles sont les véritables raisons des démissions de MM. Saller et Pfammatter?
8. Ces démissions ont-elles un lien avec l'affaire des paiements anticipés?
9. Les salaires ont-ils été réduits lors de l'affaire des paiements anticipés? Si oui, de quel montant?
10. Les compétences et les voies de service sont-elles réglées et structurées clairement dans le domaine financier et opérationnel?
11. Une attribution transparente des travaux et l'assurance qualité sont-elles garanties dans les procédures actuelles?
12. Comment a-t-on pu en arriver à l'échec de l'appel d'offres dans le tunnel de Viège?
13. Qui porte la responsabilité de l'utilisation de mauvais matériaux de construction?
14. Comment a-t-on pu en arriver à ce que l'A9 doive être remise à l'enquête publique pour le Bois de Finges?
15. Quelle est la situation concernant le tunnel de Tourtemagne? Qu'est-ce qui n'a pas joué?
16. Quelle est la situation concernant le tunnel de Riedberg? Qu'est-ce qui n'a pas joué?
17. A combien se montent les surcoûts à la charge des contribuables de la Confédération et du canton suite aux erreurs commises?

Conclusion:

Il semble que quelque chose ne fonctionne pas bien avec l'A9. Il y a beaucoup d'argent en jeu. Toujours est-il que près de 200 millions de francs sont gaspillés chaque année dans la construction. Il nous semble donc que l'institution d'une CEP se justifie.

Sion, le 14 septembre 2012
(11h10)

German Eyer, député,
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)
Reinhold Schnyder,
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)
Doris Schmidhalter-Näfen, députée,
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)
Helena Mooser Theler, députée,
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)